



**EPORA**

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER  
DE L'OUEST RHÔNE-ALPES

21 MAI 2012

Ordre du jour n°30

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MAI 2012

### DELIBERATION N°12/045

#### Composition de la Commission Interne des Achats

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU la délibération n°09/10 du Conseil d'administration du 22 avril 2009, soumettant l'EPORA au Code des Marchés Publics,
- VU la délibération n°12/024 du Conseil d'administration du 27 février 2012,

Le Conseil d'Administration de l'EPORA du 27 février 2012 a adopté le cadre d'organisation des procédures d'achat de l'établissement comportant notamment la composition de la Commission Interne des Achats.

Sur proposition du Président,

Désigne pour siéger au sein de la Commission Interne des Achats (CIA) en qualité de membre disposant d'une voix délibérative les quatre personnes suivantes :

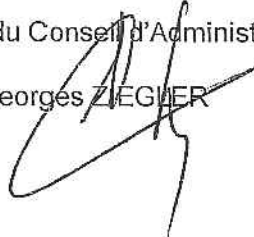
- Président :  
M. *me*... **B. ERLIER**....., ayant pour suppléant M. *r.* **BARNIER**.....
  - Membres disposant d'une voix délibérative (en dehors du Président) :  
M. *r.*... **D. REVET**....., ayant pour suppléant M. *r.* **GENTIL-PERET**
  - M. Jean GUILLET, Directeur général de l'EPORA, ayant pour suppléants :
    - Le Secrétaire Général de l'EPORA
    - Le Chef du Service Développement et Etudes
    - Le Directeur Opérationnel
    - Le Chef du Service Foncier Patrimoine
  - Le membre du Comité de Direction en charge des dossiers présentés devant la Commission interne des Achats parmi les personnes suivantes :
    - Le Secrétaire Général de l'EPORA
    - Le Chef du Service Développement et Etudes
    - Le Directeur Opérationnel
    - Le Chef du Service Foncier Patrimoine
- En cas d'absence, les membres du Comité de Direction précités se suppléent entre eux.

La présente délibération abroge la délibération 11/044 du Conseil d'Administration du 4 juillet 2011.


Le Directeur Général

  
Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration

  
Georges ZIEGLER

Pour le Préfet  
de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
en délégation  
La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales

  
Marc CHALLEAT